



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 28261

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la mise en place d'une réglementation favorable au développement du bioéthanol. Ce biocarburant à base de maïs est en effet particulièrement écologique car il permet une réduction des pollutions et sa fabrication s'avère peu nocive pour l'environnement, contrairement aux produits à base de pétrole. Se substituant à des énergies non renouvelables, le bioéthanol a des effets bénéfiques pour lutter contre l'effet de serre. Il lui demande donc si elle envisage d'encourager l'incorporation directe de l'éthanol dans les carburants.

Texte de la réponse

La France a été un précurseur de la production des biocarburants en Europe et est ainsi devenue un des premiers producteurs européens de biocarburants, avec une production de 520 000 tonnes. Leurs coûts de production étant largement supérieurs à ceux des carburants d'origine fossile substitués, la France applique un taux différencié de droits d'accises sur les biocarburants afin de favoriser leur promotion et de permettre leur commercialisation. Un amendement parlementaire demandant d'introduire dans le projet de loi de finances rectificative une disposition défiscalisant l'incorporation d'éthanol en direct dans le supercarburant a été accepté par le Gouvernement. Cette mesure devrait permettre l'incorporation d'éthanol dès l'année 2004 en bénéficiant d'une défiscalisation de 37 euros par hectolitre. Cette mesure, ainsi que l'augmentation globale des volumes de biocarburants défiscalisés dès 2003, montrent clairement l'attachement du Gouvernement au développement des biocarburants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28261

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8583

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 511